

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

**OBJET : SMAVD (Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance) -
Contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019 -
Tranche 2018.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au SMAVD (syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Durance), au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement, une subvention de 76 000 € pour la tranche 2018 du programme pluriannuel 2016/2019, sur une dépense subventionnable de 190 000 €HT;
- d'autoriser la présidente du Conseil départemental à signer avec le SMAVD (syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Durance) la convention de partenariat, avenant n°2 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet;
- d'approuver les affectations et leurs modifications conformément à l'annexe 2 du rapport.

La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**